Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 033-213303399-20250711-DM202523-AR

DECISION N°DM202523

PRIGNAC ET MARCAMPS
85 avenue des Côtes de Bourg
33710 Prignac et Marcamps

DECISION DU MAIRE

Objet : Travaux de mise en conformité et réaménagement de la CARRIERE située au lieu-dit « Jansier » - parcelle section B numéro 1490

Le Maire de **Prignac et Marcamps**,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2322-1 et L.2322-2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 202517 du 8 avril 2025 portant délégation d'attributions au Maire,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2019 fixant les prescriptions de travaux de réhabilitation et de surveillance des eaux souterraines à la Mairie de Prignac et Marcamps concernant une installation de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « Jansier » sur la commune de Prignac et Marcamps ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2024 portant mise en demeure relative aux prescriptions de travaux de réhabilitation et de surveillance des eaux souterraines du site de la Mairie au lieu-dit « Jansier », sur la commune de Prignac et Marcamps ;

Vu le vote du Budget Primitif qui a eu lieu le 18 avril 2025 sur lequel figure en section d'investissement la ligne budgétaire ;

Vu les devis n° D-25-05-0158 et D-25-07-0199 établi par Gironde Travaux Revalorisation (GTR), pour le réaménagement et la pose d'une clôture sur la carrière située au lieu-dit « Jansier » - parcelle section B numéro 1490

DECIDE

ARTICLE 1 : De retenir l'offre établie par Gironde Travaux Revalorisation (GTR) situé 72 avenue du Château Pichon à Parempuyre (33290) comprenant :

Réaménagement de la parcelle :
- Transfert de matériel
- Défrichage mécanique de la zone
-Nivellement
- Relevé topographique
- Fourniture et mise en œuvre de Géotextile
- réalisation analyse ISDI sur matériaux d'apport
- Fourniture et mise en œuvre de matériaux d'apport

pour un montant total de 15 500.00 € HT soit 18 600.00 € TTC.

Clôture de la parcelle :
- Fourniture et pose d'une clôture de 2m de hauteur avec poteaux galvanisés tous les 2.50m sur la périphérie de la parcelle

pour un montant total de 13 000.00 € HT soit 15 600.00 € TTC.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires au paiement sont inscrits au budget ;

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 033-213303399-20250711-DM202523-AR

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Blaye
- Monsieur le Trésorier payeur de Saint-André de Cubzac,
- A l'intéressé

Fait à Prignac et Marcamps,
Le 11 juillet 2025

Le Maire,
Laury Lefèvre